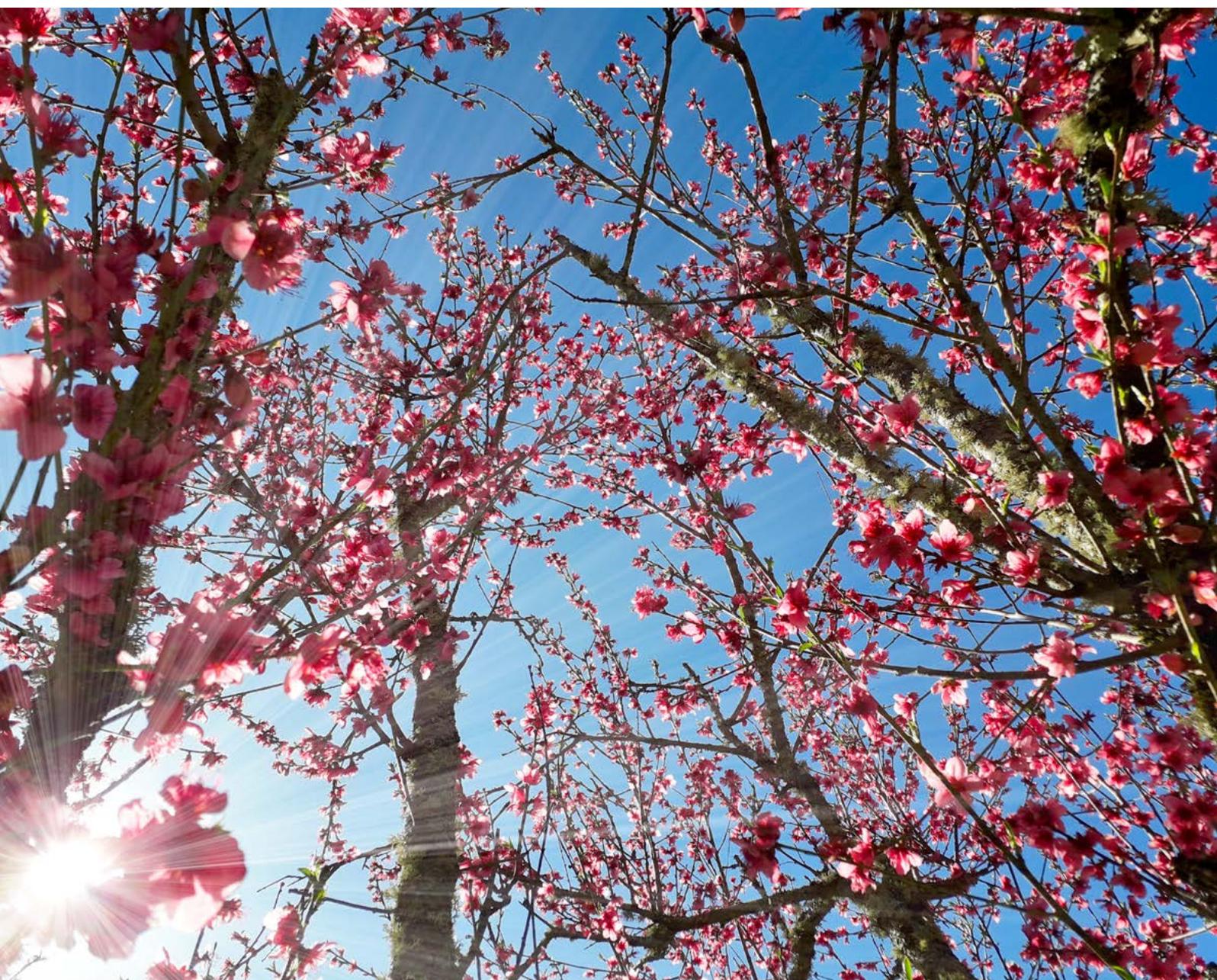




**BULLETIN
MUNICIPAL 2019**

VEYRIGNAC



Le mot du maire
Informations municipales
Etat civil

Urbanisme
Résumé des conseils municipaux
Finances

Que s'est-il passé en 2019 ?
La vie associative
Les réalisations

Sommaire

Le mot du maire	Page 1
Les informations municipales	Pages 2 à 9
L'état civil	Page 10
L'urbanisme	Page 11
Résumé des conseils municipaux	Pages 12 et 13
Les finances	Pages 14 et 15
Que s'est-il passé en 2019 ?	Pages 16 à 23
La vie associative	Pages 24 à 31
Les réalisations en 2019	Page 32
Les vœux pour 2020	Page 33

MAIRIE

Tél. : 05.53.28.65.50
Fax : 05.53.28.65.52
E-mail : mairie.veyrignac@wanadoo.fr

Horaires d'ouverture

Lundi : 13 H 30 à 17 H 30

Mardi : de 8 H à 12 H 30
Et de 13 H 30 à 17 H

Jeudi : 8 H à 12 H 30

Vendredi : 8 H à 12 H 30

Maison au service du public

Ouverte à tous pour vous accueillir, vous écouter, vous informer, vous orienter concernant toutes les questions que vous vous posez sur vos démarches administratives sur papier ou en ligne, l'emploi et la formation, la vie quotidienne et la famille...

- Lundi..... 13 h à 17 h
- Mardi..... 9 h à 12 h 30 et 13 h 30 à 17 h
- Mercredi.... 9 h à 12 h 30 et 13 h 30 à 17 h
- Jeudi..... 9 h à 13 h
- Vendredi.... 9 h à 12 h 30

Mélanie CHEVAIS vous accueille à la Maison des Services Publics.

Place de la mairie

24370 CARLUX

Tél. : 05.53.59.19.87

maisondesservicespublics

252@orange.fr

Numéros utiles

Direction Départementale de la Solidarité—rue Jean Leclaire SARLAT

 05.53.02.07.77

Assistante sociale : Mme Mathilde CLUZEL (permanences à la Maison des services publics) à CARLUX  05.53.59.19.87



VEYRIGNAC

Rédaction :

Annie BOYER et Lisette GENDRE

Mise en page :

Lisette GENDRE

Photos :

Annie BOYER, John ELK,
Lisette GENDRE, J. Luc LEYDIS,
Gérard LIBERT

Impression : MGD Imprimeurs

Tirage : 220 exemplaires

Le mot du maire

**Chères Veyrignacoises,
Chers Veyrignacois,**

Une nouvelle année se profile avec des élections municipales en mars.

Ce dernier bulletin du mandat se bornera à brosser le bilan de l'année 2019.

Je remercie ici les conseillers et les adjoints qui se sont engagés avec moi sans compter ni leurs heures, ni leur énergie et qui m'ont soutenue notamment dans certains moments particulièrement difficiles.

Au nom de l'ensemble du Conseil Municipal et du personnel à votre service, je vous souhaite une excellente année 2020 et la meilleure santé possible pour tous.

Que toutes nos familles, tous nos aînés et tous nos jeunes trouvent le bonheur et la tranquillité dans notre cher village de Veyrignac.

Lisette GENDRE



#MaCommuneJyTiens

Invitation

Le Maire et les membres de son Conseil Municipal ont le plaisir de vous inviter à la traditionnelle cérémonie des vœux qui aura lieu :

DIMANCHE 26 JANVIER 2020 à 16 H – Salle des Fêtes



Les élections municipales de mars 2020

Les 2 tours des prochaines élections municipales auront lieu les 15 et 22 mars 2020

Pour cette élection, de nouvelles modalités d'inscription sur les listes électorales vont être appliquées.

La gestion des listes électorales est assurée par les communes (compétence confirmée par la loi de juillet 2018, appliquée en 2019). Les communes doivent informer les usagers pour assurer l'inscription sur les listes électorales de leurs habitants.

Il est obligatoire d'être inscrit sur les listes électorales pour pouvoir voter. Or, il y a 3 millions d'électeurs non-inscrits et 6.5 millions de « mal-inscrits ».

Le taux d'abstention aux élections est en partie dû à cette « mal-inscription », notamment chez les jeunes actifs. En effet, dès qu'il y a un déménagement, la procédure d'inscription est volontaire.

Toute amélioration du nombre d'inscrits et de la qualité de l'inscription entrainera une réduction de l'abstentionnisme.

CE QUI CHANGE POUR CETTE ÉLECTION :

- L'inscription est désormais possible jusqu'à 6 semaines du scrutin. Pour les municipales de 2020, il sera possible de s'inscrire sur les listes électorales **jusqu'au 7 février 2020** (contrairement à la règle précédente qui imposait l'inscription avant le 31 décembre de l'année précédent le scrutin). La date du 31 décembre n'est donc plus impérative.
- La possibilité pour le citoyen de vérifier lui-même sa situation électorale directement en ligne. Avec la mise en place du Répertoire Électoral Unique, dont la tenue est confiée à l'INSEE, chaque citoyen pourra vérifier qu'il est bien inscrit sur les listes électorales directement en ligne sur l'adresse suivante :
 - www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/services-en-ligne-et-formulaires/ISE
- L'inscription en ligne généralisée. Chaque citoyen, quelle que soit sa commune de domiciliation pourra s'inscrire directement par internet sur le site service-public.fr

Recensement militaire ou recensement citoyen

Tout jeune Français qui a 16 ans doit faire la démarche de se faire recenser auprès de la mairie de son domicile.

Le recensement permet à l'Administration de convoquer le jeune pour qu'il effectue la journée défense et citoyenneté (JDC) et de l'inscrire d'office sur les listes électorales à ses 18 ans.

Quand se faire recenser ?

Dans les 3 mois qui suivent la date du 16ème anniversaire.

A la suite du recensement, la mairie délivre une attestation de recensement.

Pour s'inscrire à un examen ou à l'examen du permis de conduire, il sera demandé :

- Avant 18 ans : l'attestation de recensement,
- De 18 ans à 24 ans : un document attestant de la situation au regard de la Journée Défense Citoyenne,
- A partir de 25 ans, plus de justificatif à fournir.

En 2020, sont concernés les jeunes nés en 2004.



Petit rappel des règles de bon voisinage...

Les bruits qui sont réglementés par l'arrêté préfectoral du 2 juin 2016 :

Les travaux momentanés de bricolage ou de jardinage réalisés à l'aide d'outils ou d'appareils thermiques susceptibles de causer une gêne pour le voisinage, tels que taille-haies, tronçonneuses, tondeuses, perceuses, etc...

Ne sont autorisés qu'aux horaires suivants:

- les jours ouvrables de 8 h 30 à 12 h et de 14 h 30 à 19 h 30
 - les samedis de 9 h à 12 h et de 15 h à 19 h
 - les dimanches et jours fériés de 10 h à 12 h .

Tapage nocturne : l'article R. 623-2

Il s'applique aux bruits troublant la tranquillité **entre le coucher et le lever du soleil en principe entre 22 h et 7 h**. Le tapage nocturne concerne tout bruit perçu d'une habitation à l'autre ou en provenance de la voie publique.

L'article R. 623-2 du code pénal institue **une amende de 3ème classe (450 € au plus)** pour réprimer les bruits ou tapages injurieux ou nocturnes troublant la tranquillité d'autrui. L'auteur de tapage nocturne peut également être condamné au versement de dommages et intérêts.

Tapage diurne ou bruit de comportement : l'article R. 1334-31

Il s'applique aux bruits troublant la tranquillité **entre le lever et le coucher du soleil en principe entre 7 h et 22 h**. Le tapage diurne concerne tout bruit perçu d'une habitation à l'autre ou en provenance de la voie publique.

Petit rappel des règles de bon voisinage... (suite)

Les bruits qui sont règlementés par l'arrêté préfectoral du 2 juin 2016 :

Les travaux momentanés de bricolage ou de jardinage réalisés à l'aide d'outils ou d'appareils thermiques susceptibles de causer une gêne pour le voisinage, tels que taille-haies, tronçonneuses, tondeuses, perceuses, etc...

Ne sont autorisés qu'aux horaires suivants:

- les jours ouvrables de 8 h 30 à 12 h et de 14 h 30 à 19 h 30
 - les samedis de 9 h à 12 h et de 15 h à 19 h
 - les dimanches et jours fériés de 10 h à 12 h .

Tapage nocturne : l'article R. 623-2

Il s'applique aux bruits troublant la tranquillité **entre le coucher et le lever du soleil en principe entre 22 h et 7 h**. Le tapage nocturne concerne tout bruit perçu d'une habitation à l'autre ou en provenance de la voie publique.

L'article R. 623-2 du code pénal institue **une amende de 3ème classe (450 € au plus)** pour réprimer les bruits ou tapages injurieux ou nocturnes troublant la tranquillité d'autrui. L'auteur

Brûlage des déchets verts.

A compter du 1er mars et jusqu'au 30 septembre, pour limiter la pollution de l'air et prévenir tout risque d'incendie, tout brûlage de végétaux est interdit dans les jardins de Dordogne.

La mesure est peu connue, et souvent peu respectée !!

Un arrêté préfectoral en date du 5 avril 2017 régit de façon précise les feux de végétaux et les écobuages en Dordogne.

S'ils sont tolérés, sous réserve de déclaration en mairie, du 1er octobre au dernier jour de février, **tout brûlage est rigoureusement interdit dans les jardins et les champs du 1er mars au 30 septembre**.

On parle bien de déchets verts ! Les feux « de nettoyage de maison, grenier, grange.... » sont interdits. Pour cela, il existe les déchetteries qui sont GRATUITES.

La solution : le Broyage

Nous vous rappelons le service de broyage mis en place par la commune.

Nous avons assoupli les règles de fonctionnement en permettant le déplacement du broyeur et de l'agent communal pour les personnes n'ayant pas la possibilité de transporter leurs branchages et pour les gros volumes à traiter.

Se rapprocher de Frédéric LARÉNIE ou de la mairie pour les modalités de fonctionnement.



Prévention contre les cambriolages



Il est difficile de se protéger totalement, voici quelques conseils préventifs pour limiter les risques.

Compliquez la vie des cambrioleurs !

- Fermez toujours les portes à clé lorsque vous quittez votre domicile.
- Faites installer une serrure de sécurité (serrure multipoint), et une cornière anti-pince sur votre porte d'entrée. Elle empêchera de forcer la porte avec un pied de biche. Le cas échéant, envisagez d'installer une porte plus solide que celle dont vous disposez à l'heure actuelle.
- Ne laissez pas de fenêtre entrouverte en votre absence. Fermez les volets des fenêtres non visibles de la rue. En cas d'absence prolongée, fermez tous les volets.
- Faites installer des barreaux devant les fenêtres non équipées de volets (par exemple, les petites fenêtres de salle de bain, d'entresol...).

Pensez à signaler sur votre porte qu'une alarme veille sur la maison ! (Même factice)

Ne signalez pas votre absence ... sauf à des personnes de confiance !

- 80% des cambriolages se produisent de jour. Évitez donc de signaler votre absence en journée.
- Ne mentionnez pas votre départ en vacances sur les réseaux sociaux (votre blog, votre page Facebook...) ou sur votre répondeur téléphonique.

Lorsque vous partez plusieurs jours, signalez votre absence à vos voisins. Demandez à un proche de confiance de vider votre boîte aux lettres chaque jour.

L'Opération « tranquillité vacances » : en cas d'absence prolongée, permet de bénéficier d'une surveillance de votre résidence par la Gendarmerie.

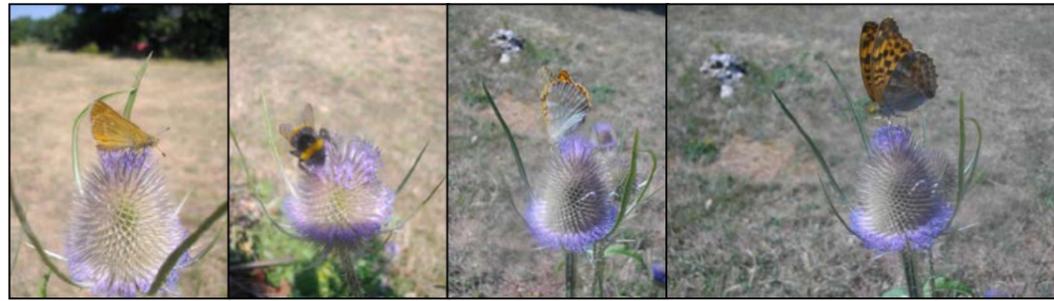
Soyez prévoyant !

- Ne laissez pas de bijoux ou de l'argent liquide sur un meuble ou à la vue de tout le monde.
- Photographiez vos objets de valeur. En cas de vol, vos clichés faciliteront à la fois les recherches menées par les forces de l'ordre et l'indemnisation faite par votre assurance.
- Notez le numéro de série et la référence des matériels et des biens de valeur. Conservez les factures.

Signalez un fait suspect ! (type de véhicule, immatriculation, lieu...)

Pensez à la Convention « Voisins vigilants » signée entre la Sous-Préfecture, la Gendarmerie et la Mairie, le 27 novembre 2018.

Projet de pollinisateur sur la commune



« A Veyrignac, aux abeilles citoyens ! »

Savez-vous qu'il existe 972 espèces d'abeilles en France ? Une seule est domestique ! La plupart d'entre-elles sont des insectes pollinisateurs hors-pairs. A leurs cotés, volent les papillons, certains scarabées, certaines mouches, et ces autres petites bêtes sont également de grands travailleurs de la pollinisation. Grâce à eux, le grain de pollen fécondera l'ovaire de Madame la Fleur. Et ainsi, dans les jardins et les cultures, pousseront courgettes, aubergines, et autres fruits plus sucrés.

Cependant, ces différentes bestioles, poilues et bariolées, bourdonnantes et intrigantes, sont en très fort déclin. L'exemple de l'abeille domestique est maintenant connu de tous. Les causes de cette baisse de populations sont multiples : agriculture trop intensive, utilisation massive des pesticides, dégradation des habitats naturels, raréfaction des ressources alimentaires...

Face à ce constat, notre Commune et la Communauté de Communes du Pays de Fénélon ont décidé d'agir et se sont inscrites dans le plan régional de la Nouvelle-Aquitaine nommé « Pollinisateurs ».

Les manières d'agir sont multiples, les solutions ne manquent pas ! C'est ce que vont nous montrer les deux animateurs du patrimoine naturel, Patrick BOUINEAU, animateur-nature à la Communauté de communes, et Bruno DALONGEVILLE, de l'association « Pour les enfants du pays de Beleyme ». Ils sont riches d'une multitude de propositions. Nous pouvons installer ou rénover un rucher, installer différents hôtels à insectes, préserver des zones naturelles, recenser les précieuses bestioles. Bref, si l'on aime un tant soit peu la nature, il y a de quoi se faire plaisir...

Pour cela, nous organiserons différents temps de rencontre. A Veyrignac, il se déroulera le **samedi 28 mars 2020** à 20h30, à la salle des fêtes. L'ensemble du projet communal vous y sera présenté. Et bien sûr, vous pourrez apporter votre pelote de pollen à l'édifice, si vous le souhaitez. Que vous soyez adulte-citoyen, mère de famille, enfant curieux, vous y êtes bienvenu. On vous fera vivre une belle animation de découverte, puis nous vous exposerons tout cela dans les moindres détails.

Bien sûr, nous offrons la brioche de début d'année, parce que, comme les pollinisateurs, il faut tenir jusqu'au printemps...

De la commune, ou d'un peu plus loin, parlez-en autour de vous !

GÉMAPI

La **G**Estion des **M**ilieus **A**quatiques et la **P**révention des **I**nondations (GÉMAPI) est une compétence confiée aux intercommunalités depuis le 1er janvier 2018.

La loi NOTRE du 7 août 2015 a fait de cette compétence une compétence obligatoire pour les structures intercommunales, charge à elles de la transférer aux structures de bassins versants.

Le transfert de la compétence n'entraîne pas celui du pouvoir de police des maires et les propriétaires des cours d'eau et des ouvrages restent les premiers responsables de l'entretien des cours d'eau et de la gestion des ouvrages.

Toutefois la compétence GEMAPI permet l'intervention de la collectivité en cas de carence du propriétaire privé. Elle dispose pour cela d'un outil ancien institué par la loi sur l'eau : la Déclaration d'Intérêt Général (DIG) qui permet à un maître d'ouvrage public d'entreprendre l'étude, l'exécution et l'exploitation de tous travaux, actions, ouvrages ou installations présentant un caractère d'intérêt général ou d'urgence, visant notamment l'aménagement et la gestion de l'eau sur les cours d'eau non domaniaux, en cas de carence des propriétaires.

Les actions entreprises dans le cadre de la GÉMAPI sont :

- l'aménagement des bassins versants,
- l'entretien et l'aménagement des cours d'eau, lacs et plans d'eau,
- la défense contre les inondations,
- la protection et la restauration des zones humides.

Cette nouvelle organisation de l'exercice de la GÉMAPI sur tout le territoire de la Communauté de communes entraîne des charges financières nouvelles pour le budget telles que la prise en charge de frais de personnel pour gérer cette nouvelle compétence ainsi que l'adhésion à divers syndicats de bassins versants pour la réalisation de travaux sur les cours d'eau.

Depuis la loi de 2015, l'avis d'imposition « Taxe d'habitation » possédait une colonne « Taxe Gémapi » qui était restée vide quelques années. Mais... Les meilleures choses ont une fin !

Pour financer ces nouvelles charges, la Communauté de communes a mis en place la taxe Gémapi applicable à partir de 2020.

Toutes les personnes physiques ou morales assujetties à la taxe foncière sur les propriétés bâties et non bâties, à la taxe d'habitation et à la cotisation foncière des entreprises sont concernées. Cette taxe sera calculée sur la base fiscale et sera d'environ 0.20 % soit 4 € pour une valeur de 2 000 €, 10 € pour une valeur 5 000 €...



Le C.I.A.S vous propose :

Un service d'aide à domicile : entretien de la maison, du linge, aide à la préparation des repas, aux courses, aide à la toilette, au lever et au coucher ou pour les personnes souhaitant se libérer de certaines tâches (ménage, repassage...)

Un service de portage de repas : pour toute personne qui souhaite bénéficier d'un repas livré à domicile. Les repas sont livrés le matin, en liaison froide, conditionnés en barquette filmée et le réchauffage peut se faire de manière traditionnelle ou au four micro-ondes.

La facturation de ces services donne lieu à l'établissement d'une facture mensuelle.

Une attestation fiscale vous est délivrée annuellement afin que vous puissiez bénéficier de la réduction d'impôts.

Contact : 05.53.30.45.51

Le jardin partagé ou « jardin du curé »

Situé derrière l'ancien presbytère, il a connu un vif succès cette année.

En effet, pas moins de 5 familles ont utilisé la bonne terre mise à disposition par la commune.

C'est un lieu de rencontre, de partage, mais aussi de travail et nous souhaitons que cette pratique se perpétue dans les années futures.

Il reste des emplacements disponibles. Les familles intéressées peuvent se faire connaître pour cultiver les légumes biologiques.



La pyrale du buis

Vos buis jaunissent et les feuilles sont grignotées ?

Au printemps et durant l'été ces symptômes, associés à la présence de petites chenilles vertes et à des toiles tissées dans le feuillage indiquent la présence de la pyrale du buis.

La pyrale du buis est un papillon nocturne qui pond sous les feuilles de l'arbuste.

Les chenilles qui en sortent dévorent les feuilles. Le buisson est défeuillé en quelques jours.

Une fois la chenille décelée, il faut agir rapidement !

La pyrale du buis est originaire d'Asie. Elle a été introduite accidentellement en France en 2008. Depuis, elle a colonisé une grande partie du territoire français.

Comment traiter ?

Pulvériser avec du Bacille de Thuringe sur l'ensemble des buis (dessus et dessous les feuilles) dès l'apparition des chenilles. A renouveler tous les mois jusqu'à l'hiver

Enlever les pyrales manuellement. (Les chenilles et les chrysalides ne sont pas urticantes et ne présentent aucun danger pour l'homme. On peut les enlever à la main et les tuer).

Piéger les papillons grâce aux phéromones.

Favoriser la présence des prédateurs tels que mésanges, moineaux, chauve-souris... qui se nourrissent des chenilles pour les uns et des papillons pour les autres.

Location de la salle des fêtes

Habitant la commune (forfait 2 jours) :

Du 1er avril au 30 septembre : 60.00 €
Journée supplémentaire : 25.00 €
Du 1er octobre au 31 mars : 90.00 €
Journée supplémentaire : 35.00 €

Habitant hors commune (forfait 2 jours) :

Du 1er avril au 30 septembre : 160.00 €
Journée supplémentaire : 25.00 €
Du 1er octobre au 31 mars : 210.00 €
Journée supplémentaire : 35.00 €

La stérilisation juvénile des chats

Le 23 mai 2019, le Conseil National de la Protection Animale a lancé avec le concours de divers organismes, une brochure destinée au grand public, sur l'importance de la stérilisation juvénile féline.

Cette brochure est disponible auprès des vétérinaires et des refuges des associations partenaires. Elle a pour objet de sensibiliser les propriétaires aux responsabilités qu'ils ont envers les chats, en les faisant identifier et stériliser avant la maturité sexuelle qui survient, chez le chat comme chez la chatte vers l'âge de 4 à 6 mois. La stérilisation est le premier acte de protection pour prévenir les abandons, les fugues, les maladies infectieuses, les tumeurs... Pratiquée sur des animaux pré-pubères, elle protège des portées surprises, de la surpopulation et des abandons de chats et chatons (environ 85 000 chats errants sont recueillis par les fourrières et les refuges, dont une majorité a moins de 6 mois).

Des organismes comme « 30 millions d'amis », la Fondation Brigitte Bardot peuvent aider à financer les stérilisations.

La stérilisation
des chats

Un acte de protection



Même le
Chat le dit !

Assainissement – Diminution des redevances et règlement

Pour rappel, le budget « assainissement » est un budget annexe au budget de la Commune. Il est autonome et est financé uniquement par les redevances des usagers, bénéficiaires de l'assainissement collectif.

On ne parle pas d'administrés mais « d'usagers ».

Ce qui veut dire que la Commune n'intervient pas dans les dépenses de la station d'épuration et du réseau.

Grâce à une gestion rigoureuse des dépenses et au bon fonctionnement de la station d'épuration, cette année, il a été possible de modifier à la baisse le montant de la redevance forfaitaire et de la redevance au m3.

C'est ainsi qu'à compter de la facturation du 1er semestre 2019, vous avez pu constater que la part fixe est passée de 110 € à **80 €/an** et la part variable est passée de 1.37 € à **1.07 € le m3**.

(Délibération du Conseil municipal du 13 mars 2019)

RAPPEL DES RÉGLES DU SERVICE ASSAINISSEMENT COLLECTIF

Lorsque le réseau passe à proximité, il est obligatoire de se raccorder :

- sans délai pour les maisons neuves avec obligation de payer la part fixe de la redevance.
- dans les 2 ans pour les maisons anciennes.

La taxe de raccordement a été fixée à 2 000 € par délibération du Conseil Municipal du 3 juin 2011.

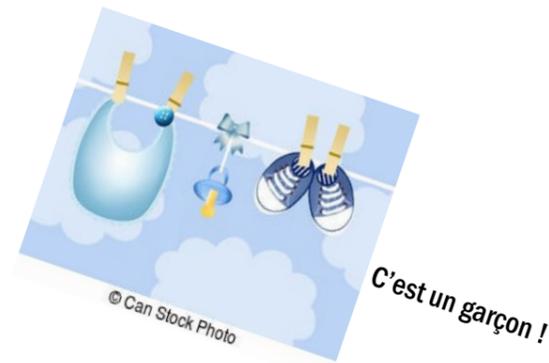
Il y a interdiction de jeter dans le réseau de collecte des eaux usées :

- des huiles (vidange, friture...), des produits chimiques, des médicaments, des couches, lingettes, serviettes hygiéniques, textiles..., des matières solides telles que plastiques, bois, métaux, des animaux (bébés chats...), des produits issus de l'activité agricole (lisier, purin, engrais, nettoyage de cuve..., les eaux de vidange des piscines...

Les eaux pluviales ne doivent, en aucun cas, être déversées dans le réseau assainissement.

État civil 2019 – Naissance

Neven CHAMBOT, le 27 juillet
de Angélique DELPECH et Joseph CHAMBOT



Félicitations aux heureux parents.

Mariage

Ana Ruth TURINCIO MALDONADO et Michel ROCHER, le 13 avril

Tous nos vœux de bonheur.



Pacte Civil de Solidarité (PACS)

Le 4 octobre, un Pacte Civil de Solidarité a été conclu
entre

Laëtitia ISTRIA et Loïc SANFOURCHE

Tous nos vœux de bonheur.



Décès

Gérard GRENAILLE, le 19 février à l'âge de 88 ans

Yvette LAGRANDE, le 1er mars à l'âge de 90 ans

Eric BERNARDIN, le 8 avril à l'âge de 60 ans

Nous adressons nos sincères condoléances aux familles.



L'urbanisme

Permis de construire 2019

8 février	Mr Frédéric PERCEAU	Réhabilitation d'un bâtiment en 3 logements	Le Barajoux
26 février	Mme Jocelyne MANIÈRE	Construction d'une salle de jeux	La Cabane
19 avril	Mr et Mme Luc PÉTRIAT	Construction d'une maison d'habitation	Pech du Lac

Déclarations préalables 2019

3 janvier	Mme Nathalie VÉRIL	Changement de tuiles sur bloc sanitaire du Camping	Les Chauprières
12 février	Mr Dominique REDOUTÉ	Aménagement d'un grenier	Le Chateau
29 avril	SCI Pech de Neige Mr Philippe SCHALLER	Création d'une véranda	Pech de Neige
2 mai	Mr et Mme Guy et Annie BOYER	Création d'un abri de jardin	Le bourg
23 mai	Mr Damien VEYRET	Rénovation d'un garage, création d'un carport	9 lotissement de Valeille
11 juin	Mr Didier BOURDET	Pose de panneaux photovoltaïques	Le Roc Blanc
21 juin	Mr André TREFFEL	Récupérateur d'eau	Combe Nègre
26 août	Mme Nathalie VERIL	Construction d'une pataugeoire dans le camping	Les Chauprières
30 septembre	Mme Christèle ARMAND	Construction d'un cabanon de jardin	Pech du Lac
11 octobre	SCI Pech de Neige Mr Philippe SCHALLER	Rénovation de la toiture du garage, implantation d'une piscine	Pech de Neige

Nous disposons toujours de la mise à disposition gratuite des services de l'Etat pour l'étude technique des autorisations d'urbanisme (certificats d'urbanisme, permis de construire, d'aménager, de démolir, déclarations préalables) tant que notre Communauté de communes n'a pas atteint le seuil des 10 000 habitants .

Plus de sursis... au 31 décembre 2019, notre P.O.S. (Plan d'Occupation des Sols) sera caduc. A partir de 2020, les autorisations d'urbanisme seront instruites sous le régime du Règlement National de l'Urbanisme (RNU).



INFO. Une demande a été déposée au Sénat afin d'accorder un nouveau report de la caducité des POS pour permettre de mener à terme la mise en place des PLUI (En attente de réponse des Ministères concernés.)

Les conseils municipaux

1 — Séance du 19 décembre 2018

- Autorisation à liquider des dépenses d'investissement avant le vote du budget primitif 2019.
- Participation au financement de la protection complémentaire des agents.
- Approbation du rapport de la CLECT relatif à l'évaluation des charges transférées dans le cadre des compétences communautaires.
- Demande de programmation de travaux auprès du SDE 24.

2 — Séance du 13 mars 2019

- Approbation du Compte Administratif 2018 du budget « assainissement ».
- Approbation du Compte de gestion 2018 du Receveur du budget « assainissement ».
- Affectation des résultats de l'exercice précédent.
- Modification du tarif de la redevance forfaitaire assainissement et de la redevance au m3.
- Approbation du Compte Administratif 2018 du budget de la commune.
- Approbation du Compte de gestion 2018 du Receveur du budget de la commune.
- Affectation des résultats de l'exercice précédent.
- Remboursement de matériel dégradé par un particulier.
- Constitution de la commune auprès de la Cour Administrative d'Appel de Bordeaux.
- Demande de participation financière pour le championnat de France de Badminton (scolaire).

3 — Séance du 8 avril 2019

- Vote du Budget primitif 2019 du budget « assainissement ».
- Vote des 3 taxes (maintien des taux de 2018).
- Vote du Budget primitif 2019 de la commune.
- Rapport établi par la CLECT suite à la prise de compétence « incendie » par la Communauté de communes.

4 — Séance du 20 mai 2019

- Restauration de l'Eglise Saint-Pierre — 3ème tranche — plan de financement.
- Décision modificative n° 1 demandée par la Trésorerie suite mauvaise imputation.
- Convention avec le SDIS pour le contrôle des points de défense incendie.
- Convention de pompage sur des parcelles appartenant à des particuliers.
- Convention de délégation de la compétence « transports scolaires » avec la Région Nouvelle-Aquitaine et mise en place d'un tarif modulé pour l'année scolaire 2019/2020.

Les conseils municipaux

5 — Séance du 11 juillet 2019

- Décision modificative n° 2 — virements de crédits
- Fixation du nombre et de la répartition des sièges du Conseil Communautaire à compter du prochain renouvellement des conseillers municipaux.
- Répartition du Fonds National de Péréquation des ressources intercommunales et communales 2019 (FPIC).
- Approbation du rapport annuel 2018 sur le prix et la qualité du Service Public d'Assainissement non collectif établi par la Communauté de Communes du Pays de Fénelon.
- Vœu relatif aux principes et valeurs devant guider les évolutions du système de santé.

6 — Séance du 5 septembre 2019

- Dénomination des voies — tableau des voies et des chemins.
- Choix d'un fournisseur pour l'achat de plaques, panneaux de rues et numéros.
- Décision modificative n° 3 — virement de crédits en investissement.
- Achat de terrains au lieu-dit « Valeille ».
- Réalisation d'un emprunt destiné à financer l'achat des terrains.
- Restauration de l'église — Demande de subvention auprès du Conseil Départemental.
- Désignation d'un référent municipal « Ambroisie ».

7 — Séance du 20 septembre 2019

- Restauration de l'église — choix d'un coordonnateur Sécurité et Protection de la Santé (SPS).
- Décision modificative n° 4 — ouverture de crédits en investissement.

8 — Séance du 15 Octobre 2019

- Restauration de l'église — Demande de subvention auprès de la Direction Régionale des Affaires culturelles.
- Approbation de la modification des statuts du SDE 24.
- Fixation d'un tarif journalier pour la location de la salle des fêtes.
- Mise en place de 2 bornes à incendie sur la commune.
- Décision modificative n° 5 — virement de crédits en investissement.
- Subvention exceptionnelle au profit du Comité des fêtes pour remboursement achat de matériel.
- Motion relative au projet de réorganisation des services des Finances publiques.

9 — Le prochain conseil municipal aura lieu en décembre.



LES FINANCES DE LA COMMUNE

COMMUNE DE VEYRIGNAC

BUDGET PRIMITIF 2019

SECTION DE FONCTIONNEMENT

DÉPENSES		RECETTES	
Libellé	vote	Libellé	vote
Déficit reporté		Excédent de fonct. reporté	
Charges à caractère général	65 700,00	Atténuation de charges	30 000,00
Charges de personnel	106 700,00	Produits des services	8 850,00
Atténuations de produits	16 500,00	Impôts et taxes	153 200,00
Autres charges gestion courante	53 430,00	Dotations et participations	91 540,00
Charges financières	1 100,00	Autres produits gestion	11 010,00
Dépenses imprévues	12 370,00	Produits financiers	
Virement section Investissement	40 000,00	Produits exceptionnels	1 200,00
TOTAL	295 800,00	TOTAL	295 800,00

SECTION D'INVESTISSEMENT

DÉPENSES		RECETTES	
Libellé	vote	Libellé	vote
		Excédent reporté	95 218,39
Achat de terrains nus	67 500,00	Excédent fonctionn. capitalisé	54 349,49
Matériel et outillage incendie	13 000,00	Prêt Achat terrains	65 000,00
Autre matériel et outillage	2 000,00	FCTVA	25 800,00
Achat tracteur	19 200,00	Virement section fonctionn.	40 000,00
Programme bâtiments communaux		Programme Salle sportive	
		Etat D.E.T.R.	10 700,00
Installations, matériel	2 000,00	Conseil Départemental	8 225,00
Travaux d'électricité	2 800,00	Partic. financ. Périgord Escal.	1 000,00
Climatisation mairie	10 000,00		
Lave vaisselle Salle des Fêtes	2 500,00	Subv. Contr. Objectif 2015	6 200,00
Fournitures pour adressage	8 000,00	(toiture ancien presbytère)	
Achat de bancs et panneaux signal.	3 300,00		
Programme travaux de voirie			
Travaux de voirie	19 000,00	Subv. DETR ancienne Ecole	1 600,00
Programme Eglise		Programme Eglise	
Travaux restauration église 2°tr.	35 000,00	Subvention Etat (D.R.A.C.)	10 125,00
Travaux restauration église 3°tr.	126 200,00	Sauvegarde de l'Art Français	10 000,00
		Subv. Région (2° tranche)	8 450,00
Aménagement dépôt ordures	3 600,00		
Travaux au cimetière	4 200,00		
Rembours. Emprunt (capital)	12 900,00		
Dépôt et cautionnement	450,00	Dépôt et cautionnement	450,00
Dépenses imprévues	5 467,88		
TOTAL	337 117,88	TOTAL	337 117,88

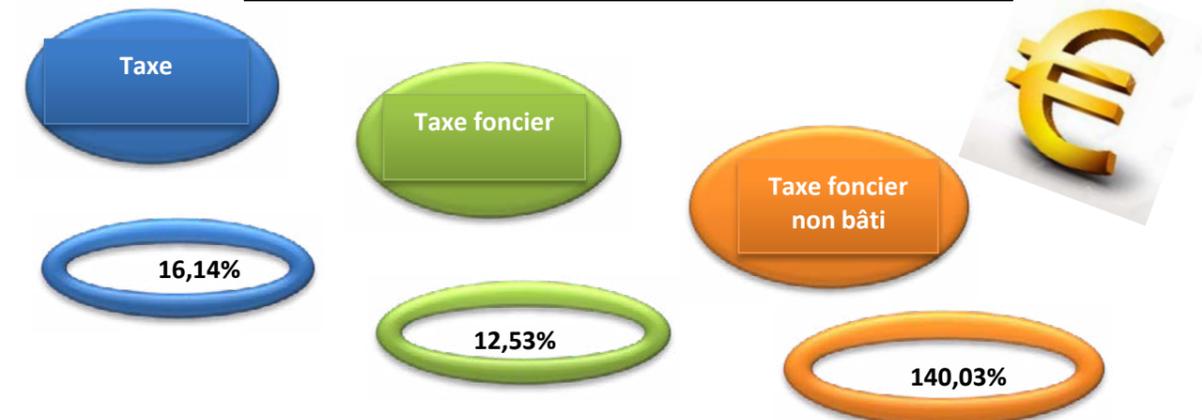


BUDGET ASSAINISSEMENT - ANNÉE 2019

SECTION D'EXPLOITATION			
DÉPENSES		RECETTES	
Libellé	Vote	Libellé	Vote
Charges à caractère général	4 400,00	Excédent de fonct. reporté	
Charges de personnel	6 000,00		
Dotations aux amortissements	11 245,00	Redevances assainissement	15 000,00
Charges financières (intérêts)	3 000,00	Redevances raccordement	2 000,00
Dépenses imprévues	585,00	Prime épuration	3 700,00
Virement à la section d'invest.		Amortissement subventions	4 530,00
TOTAL	25 230,00	TOTAL	25 230,00
SECTION D'INVESTISSEMENT			
DÉPENSES		RECETTES	
Libellé	Vote	Libellé	Vote
Déficit d'investiss. reporté	12 119,87	Excédent de fonct. capitalisé	15 399,20
Amortissement subventions	4 530,00		
Charges financières (capital)	4 300,00	Amortissement frais études	11 245,00
Travaux extension réseaux	5 545,00	Amortiss. Immobilisations	
Dépenses imprévues	149,33	Virement section de fonct.	
TOTAL	26 644,20	TOTAL	26 644,20

Taux des 3 taxes communales en 2019

Les taux de 2018 ont été maintenus pour l'année 2019



Subventions accordées aux associations :

Comité des fêtes (dont 330 € de subv. except.)	2 330,00 €
Club des Aînés	150,00 €
Amicale de chasse	150,00 €
Assoc. Parents d'élèves Les Petites Canailles	200,00 €
Coopérative scolaire de l'école de Grolejac	1 000,00 €
Total	3 830,00 €
Subventions voyages scolaires	400,00 €
Contributions	
SIVOS Veyrignac/Grolejac	31 750,00 €
SYMICTOM de Gourdon	650,00 €
Total	32 400,00 €

Que s'est-il passé en 2019 ?

En janvier – les vœux

La traditionnelle cérémonie des vœux s'est déroulée le dimanche 20 janvier 2019 à la Salle des Fêtes.

Lisette GENDRE, entourée des conseillers municipaux a salué les personnes présentes : les maires des communes voisines, Mme Isabelle Tremblais, Trésorière municipale, Patrick Bonnefon, Président de la Communauté de communes, Michel LAJUGIE, Conseiller Départemental, les représentants de la Gendarmerie ainsi qu'un grand nombre d'administrés.

C'est l'occasion de revisiter les faits marquants de l'année écoulée et d'aborder les projets pour l'année à venir. Après avoir remercié le personnel communal, les associations qui oeuvrent tout au long de l'année pour animer le village, les nouvelles familles ont été accueillies parmi nous.

Puis l'assemblée a été invitée autour des tables à échanger et à partager le verre de l'amitié.



En février – Inauguration de la Salle d'escalade

Il ne faisait pas chaud le samedi 2 février mais l'inauguration de la Salle d'escalade a réuni beaucoup de monde à Valeille.

Mr Frédéric PÉRISSAT, Préfet de la Dordogne, Mr Sébastien LEPETIT, Sous-Préfet de Sarlat, Mr Germinal PEIRO, Président du Conseil Départemental accompagné de nos deux conseillers, Régine ANGLARD

et Michel LAJUGIE, les maires des communes environnantes, les familles et amis des sportifs ainsi que les habitants de Veyrignac ont pu découvrir le travail de rénovation réalisé par nos artisans locaux et la structure d'escalade réalisée par les adhérents de l'association Périgord Escalade.

Tout le monde a apprécié le travail effectué et la structure a positivement surpris, à la fois par sa dimension et par la qualité de la réalisation.

Une fois la visite effectuée, les enfants de l'école d'escalade ont fait une démonstration sur le thème de la fraternité sportive en grim pant pour se rejoindre et se donner la main. Ils ont été ovationnés par le public.

La découpe du traditionnel ruban a été suivie par les discours de Lisette GENDRE qui a présenté l'historique et le financement du projet, de Jean ROUSSIE, Président de l'Association Périgord Escalade. Mrs Patrick BONNEFON, Germinal PEIRO et Frédéric PÉRISSAT ont ensuite pris la parole pour reconnaître que ce projet était une belle réalisation pour le village.

L'assistance s'est ensuite rendue à la salle des Fêtes où le pot de l'amitié était offert par la mairie et l'association.



Le repas des Aînés

Comme chaque année, la municipalité avait invité les Veyrignacois de 60 ans et plus au traditionnel repas des Aînés. Une cinquantaine de nos seniors s'est retrouvée le dimanche 17 février pour savourer un délicieux menu et passer une sympathique journée.

Après avoir eu une pensée pour nos malades et ceux qui nous ont quitté au cours de l'année écoulée, le repas a pu commencer dans une ambiance chaleureuse.



Afin de terminer agréablement l'après-midi, un conteur est venu nous parler de notre belle rivière Espérance de sa source au Mont Dore jusqu'à l'Océan en passant par Veyrignac.



Le 19 mars, une conférence sur Les ponts... de SOUILLAC à BERGERAC

A l'initiative de Guy BOYER, cette conférence sur les ponts a captivé le public venu nombreux écouter notre conférencier local assisté de Jean BONNEFON de l'Association du Pont de Garrit. Tous deux nous ont retracé l'histoire de quelques uns des 139 ponts qui enjambent la Dordogne : leur construction, les méthodes selon l'époque, leur démolition parfois, leur utilité...(ou non) !



La salle des fêtes était comble et l'assemblée a pu continuer à échanger tout en partageant un verre.



L'adressage

Bientôt une nouvelle adresse :

Le 25 mars, tous les habitants du village ont été conviés à une réunion dans l'ancienne salle de classe afin de leur proposer les noms de toutes les routes, tous les chemins, ruelles et impasses de la commune choisis par les commissions.

Nous avons constaté que les Veyrignacois étaient très intéressés par cette démarche car plus de cinquante personnes sont venues découvrir les futures dénominations et donner leur avis.

La commune essaye de faire le nécessaire pour que tout soit mis en place avant le 31 décembre mais des contraintes administratives ne permettent pas d'aller aussi vite qu'elle le souhaiterait.

Si vous désirez des informations sur votre prochaine adresse, vous pouvez vous rapprocher du secrétariat de la mairie.



Semaine de la Nuit : ballade nocturne contée

Les animations organisées par l'Office de Tourisme du Pays de Fénelon, dans le cadre de ses activités estivales, ont conduit Veyrignac à accueillir, dans les rues du village, la ballade nocturne animée par Daniel CHAVAROCHE, conteur local bien connu.

Quel régal, par cette belle nuit du 2 août, d'écouter les contes et légendes de la rivière Dordogne, du Loubérou et autres histoires. Beaucoup d'enfants, bouche bée et bras croisés buvaient les paroles de Daniel CHAVAROCHE, car grands ou petits, tout le monde y trouve son compte.

Le pot de l'amitié, servi sous les étoiles, devant la salle des fêtes, a permis de belles discussions.



La Ronde des villages 2019 – 11ème édition

Les 12 et 13 octobre

La décoration de la salle



Une partie de l'équipe des bénévoles du samedi



Organisée par l'Office de Tourisme du Pays de Fénelon et grâce à l'implication de nombreux bénévoles, la Ronde des Villages c'est :

- un parcours d'environ 135 kms à travers les 19 communes du territoire,
- 4 200 randonneurs qui découvrent (ou redécouvrent) le Périgord Noir,
- 2 jours de convivialité, d'échanges, de découverte.

C'est aussi une retombée économique (hébergement, restauration, vente de produits locaux...) pour les professionnels du tourisme.



Pour Veyrignac, une équipe de 35 bénévoles de tout âge investit la salle des fêtes. C'est aussi le repérage du circuit de randonnée, le balisage, le matériel et les denrées alimentaires à récupérer, à stocker.

C'est une journée de décoration et de mise en place pour que tout soit prêt le samedi matin à 7 h.

Cette année, la vigne et les vendanges étaient à l'honneur. Grâce au prêt de divers éléments qui se trouvaient dans vos caves et aux pieds de vigne qui poussaient sur la scène et donnaient des raisins frais tous les matins, notre décoration a eu un franc succès !

C'est 400 repas à préparer et à servir sur les 2 jours.

C'est plus de 1 500 randonneurs qui se sont arrêtés faire une pause boissons et ravitaillement.

C'est une centaine de gâteaux, tartes, plats de gaufres, beignets et crêpes confectionnés par les pâtisseries de la commune.

Un grand merci à tous, car sans vous, nous ne pourrions pas accueillir la Ronde des Villages.



Et pour 2020... 4 500 randonneurs sont attendus et un 20ème village vient nous rejoindre. A l'année prochaine.



Octobre Rose

Octobre est le mois de la mobilisation nationale pour le dépistage du Cancer du Sein.

Cette année encore, la commune a participé à cette action. Le dimanche 20 octobre, une marche a réuni une trentaine de participants qui a bravé la pluie battante entre 10 h et midi.

A leur retour, ruisselants, mais de bonne humeur, les marcheurs se sont réfugiés dans la salle de la mairie et ont trinqué à la bonne cause.

La somme de 350.00 € a été reversée au Comité Départemental de la Ligue de la Dordogne. Merci aux donateurs et aux participants.



Le 11 novembre 2019

C'était il y a un siècle.

Un an après la fin des combats de la Grande Guerre, le 11 novembre 1919 fut le premier de la paix retrouvée. Une nouvelle page s'ouvrait, celle du souvenir, de la mémoire et de l'hommage.

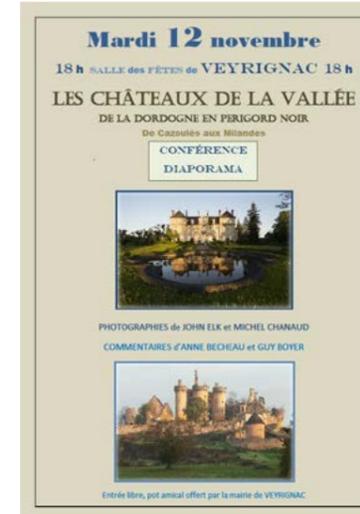
Malgré un petit air glacial, les Veyrignacois de toute génération étaient présents, ce 11 novembre 2019 pour se recueillir et rendre hommage à ceux qui sont tombés au champ d'honneur entre 1914 et 1918 mais aussi aux soldats morts pour la France en opérations extérieures au cours des derniers mois.

La préservation de notre indépendance, de notre liberté et de nos valeurs repose sur ceux qui ont donné leur vie pour les défendre.

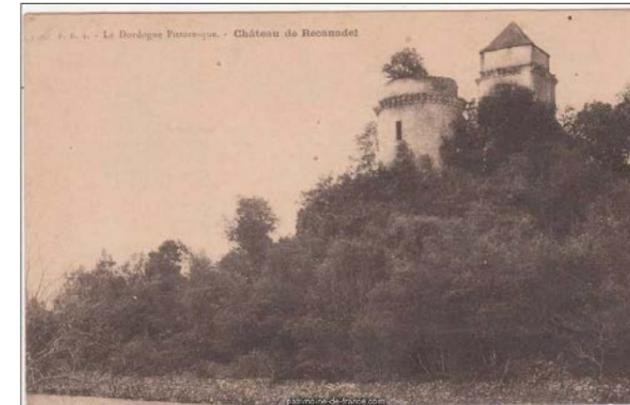


Plusieurs générations de Veyrignacois

Conférence sur les châteaux de la vallée de la Dordogne



Le mardi 12 novembre, à 18 h, nous avons eu le plaisir d'accueillir plus de 150 personnes lors de la conférence sur les châteaux de la Vallée de la Dordogne. Les photos de Michel CHANAUD et de John ELK (photographe californien et veyrignacois aussi...), commentées par Guy BOYER et Anne BÉCHEAU, historienne, ont captivé l'assemblée. Il faut dire que notre région regorge de merveilles, à commencer par les châteaux de VEYRIGNAC...



Château de Rocanadel



Château de Veyrignac

La vie associative

Le Comité des Fêtes — Fête du Pain

Elle s'est déroulée cette année, le dimanche 5 mai.

L'équipe de « boulangers » était à pied d'œuvre de très bonne heure pour ne pas dire en pleine nuit.

Depuis plusieurs jours, les « cuiseurs » avaient chauffé le four qui était prêt pour la première fournée vers 5 h 30.

Mais un petit vent cinglant a un peu gâté la journée. Quelques courageux, bien emmitouflés ont bravé le mauvais temps et se sont installés sous le chapiteau pour déguster les produits vendus par les producteurs locaux.

Rendez-vous en 2020, le 3 mai, pour une Fête du Pain ensoleillée.

- Le Comité des Fêtes
- Le Club des Aînés
- L'A.S.E.V.
- L'Amicale des chasseurs
- Les Petites canailles



1ère étape :
Le pétrissage



2ème étape :
La cuisson et la
vente



La fête du village

Cette fête demande beaucoup d'investissement avant, pendant et après les 2 journées. Pour qu'elle se déroule dans de bonnes conditions, les chapiteaux sont montés dès le jeudi, le dancing est lui aussi mis en place (mais par l'entreprise), les éclairages sont installés, les achats sont faits...

La fête peut commencer !

Le samedi 10 août, le temps est beau, le concours de pétanque ouvre les festivités. Puis les 170 repas confectionnés par les bénévoles du Comité des fêtes sont servis, le DJ entre en scène et à 23 h 30, les feux d'artifice éclairent le ciel de Veyrignac.

Ils sont toujours aussi beaux et émerveillent petits et grands.

Le lendemain, dimanche 11 août, Caminel et sa célèbre Foire nous a un petit peu volé la vedette...

L'après-midi, le concours de belote a rassemblé 16 équipes et vers 19 h, la cuisson de la paëlla démarre. Le temps est moins beau et seulement 70 repas sont servis. Petite déception pour les anciens et les nouvelles recrues de l'équipe.

L'orchestre de Nelly Music composé de trois musiciens joue des airs de musette.

Dès le lundi, le démontage commence, la place retrouve sa tranquillité.

La fête est bien finie. A l'année prochaine !!!



Le Club des Aînés



En 2019, le nombre d'adhérents était de 90.

En juin, suite à la démission de plusieurs membres du bureau (Monique LARIVIERE, secrétaire, Francis MAURY, Trésorier et Jean-Pierre CHIÉS, Président), un nouveau bureau a été élu lors d'une Assemblée Générale Extraordinaire :

Président : Jacques PEERE - Adjointe : Josette DESMARETS

Trésorière : Françoise PEERE - Adjointe : Dominique LATUS

Secrétaire : Chantal DAVIDOU - Adjointe : Marie-Nicole POIREL.

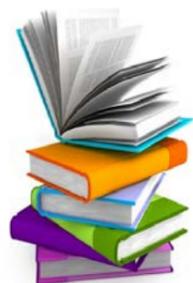
Tout au long de l'année, de nombreuses activités variées ont été proposées :

- Le 6 janvier : repas offert aux adhérents (65 participants)
- Le 27 janvier : théâtre avec la troupe du Vigan (35 participants du club)
- Le 2 février : concours de belote (58 participants)
- Le 10 mars : concours de belote (52 participants)
- Le 3 avril : repas traiteur (37 participants)
- Le 11 mai : Journée à DECAZEVILLE et CONQUES (30 participants)
- Le 15 juin : concours de belote (50 participants)
- Le 23 juin : repas à la salle des fêtes (58 participants)
- Le 14 sept. : Spectacle ENZO (sosie de F. François) à Carsac (45 participants)
- Le 5 octobre : concours de belote (62 participants)
- Le 6 novembre : Présentation commerciale + repas (20 participants)
- Le 21 novembre : Déjeuner-spectacle « La Folle croisière » à MALEMORT (22 participants)
- Le 6 décembre : concours de belote
- Le 8 décembre : repas choucroute.

Tous les mercredis après-midi, à la salle des fêtes, nous nous retrouvons pour divers jeux : belote, Rumikub et autres jeux de société. Et un goûter est servi.

Le Club des Aînés remercie la municipalité pour la mise à disposition gratuite de la salle des fêtes tous les mercredis après-midi ainsi qu'à l'occasion des diverses activités.

BIBLIOTHÈQUE—POINT LECTURE



Tous les 2ème et 4ème mercredi de chaque mois, de 15 h à 17 h, Marie-Nicole POIREL et ses collègues vous attendent à la BIBLIOTHÈQUE.

Beaucoup, beaucoup de livres sur les rayonnages mais.... Malheureusement pas beaucoup de lecteurs !

C'est gratuit.

Vous serez bien reçu.

Venez faire une petite visite.

Le Club des Aînés



Théâtre, le 27 janvier



SORTIE A DECAZEVILLE
ET
CONQUES, LE 11 MAI



En route pour le spectacle musical à Malemort, le 21 novembre



L'Association de Sauvegarde de l'église de Veyrignac



Cette année encore, l' Association de Sauvegarde de l'Eglise de Veyrignac a poursuivi ses objectifs, c'est-à-dire proposer diverses manifestations afin de grossir la cagnotte qu'elle amasse depuis la création de l'association.

Et elle y réussit. Les festivités ont commencé dès le 2 mars par une veillée occitane animée par l'Atelier Sarladais de Culture Occitane : chorale, chants en langue d'oc, danses traditionnelles, contes... La soirée s'est poursuivie en veillée autour d'un tourain, de quelques charcuteries et d'histoires anciennes racontées par les uns et les autres.



Les 8 et 9 juin, lors des traditionnels « Rendez-vous aux Jardins », Chantal et Michel BAUDRON ont ouvert leurs jardins. Le samedi matin, devant un large public, la conférencière Anne BÉCHEAU a relaté l'histoire du château.

Grâce aux bénévoles qui ont parcouru les allées et jardins pour faire découvrir à plus de 200 visiteurs les nombreuses variétés de roses et autres végétaux, ces deux journées ont été réussies.



Nous avons une pensée émue pour notre ami Eric BERNARDJN qui, dès sa retraite à Veyrignac, s'était intégré dans notre association. Il nous a quitté, brutalement, le 8 avril dernier. Nous adressons nos sincères condoléances à son épouse Sylviane et à sa famille.

L'Association de Sauvegarde de l'église de Veyrignac

L'Assemblée Générale du vendredi 28 juin s'est tenue dans les anciennes écuries du château. Elle a rassemblé une bonne partie des adhérents. A cette occasion, la représentante du Crédit Agricole a remis à la présidente de l'association, Chantal BAUDRON, un chèque de 7 000 € de la Fondation Agir en Charente-Périgord. Ce don participera au financement des travaux de restauration de l'église.



Merci au Crédit Agricole et merci aux secrétaires pour la constitution des dossiers auprès des divers organismes et Fondations. Il en faut des papiers, des photos, des chiffres, des démarches et de l'obstination pour obtenir une aide !

Un repas servi sous les tilleuls a clôturé cette journée.

Au cours de l'été, Mr et Mme BAUDRON ont permis à plusieurs groupes de visiter les jardins du château. Ces visites étaient guidées par des bénévoles de l'association. Le produit des entrées a été entièrement reversé à l'ASEV. Ces recettes, ajoutées aux diverses manifestations, contribuent à gonfler la cagnotte destinée à aider la commune pour le financement de la 3ème tranche de travaux de restauration de l'église (peintures intérieures et décors peints).



Le lendemain soir, dans une chaleur étouffante, le traditionnel concert a eu lieu dans la cour d'honneur. Des airs de Piazzolla ont été interprétés par un trio composé d'un violon, d'un violoncelle et d'un piano.

L'Association remercie ses fidèles adhérents. Elle rappelle que les sommes versées à l'A.S.E.V. (don et cotisation annuelle) ouvrent droit à une réduction d'impôt de 66 %. La prochaine campagne d'adhésion aura lieu en janvier.



L'Amicale des chasseurs

Cette saison, lors de l'Assemblée Générale du 26 juin 2019, un nouveau bureau a été élu.

Il se compose désormais de :
Président : GENDRE Francis
Vice-Président : VÉRIL Thierry
Secrétaire : IZAN Véronique
Trésorier : LIBERT Gérard
Membre représentant les agriculteurs : GRENAILLE Thierry



Le grand gibier (cerfs, chevreuils, sangliers) très présent doit être régulé avec plus de rigueur, surtout le chevreuil, qui, la saison précédente a été négligé au profit du sanglier. Les dégâts commis par eux, se voient moins que ceux commis par les sangliers mais ils existent.



Nous avons réglé le problème chez Mr LAVAL pour des dégâts sur des plants de noyer en prélevant un brocard à l'approche.

Les méfaits commis par les sangliers persistent toujours (pelouses autour des habitations, prés, maïs, noyers...). Nous essayons de les limiter par la pose de clôtures électriques, ainsi que de mini battues hors période de chasse afin de les décantonner.



Le Plan de Chasse attribué cette saison par la D.D.T. est de 16 sangliers (renouvelable si besoin est), 9 chevreuils et un jeune cervidé.



Le petit gibier a du mal à se maintenir, hormis quelques lâchers de tir (faisans).

Les palombes qui avaient déserté notre région lors des passages de migration, la reprennent. Une partie s'est sédentarisée, nous les voyons toute l'année autour des habitations.

Quelques passages de bécasses viennent agrémenter les journées de nos nemrods locaux.

En fin de saison, généralement en mars, l'Amicale de Chasse organise un repas à base de gibier où plus de 80 personnes se sont réunies cette année (chasseurs, non chasseurs, propriétaires et amis de VEYRIGNAC et des communes voisines). Nous espérons vous accueillir nombreux l'an prochain, vous serez les bienvenus.

Tous les chasseurs de l'Amicale de VEYRIGNAC remercient en premier lieu, les propriétaires qui autorisent la pratique de notre loisir sur leurs terrains, qui supportent souvent des dégâts sur leurs cultures et parfois les incivilités de certains d'entre nous, qui circulent parfois hors des chemins.

Nous remercions aussi la municipalité par l'intermédiaire de notre trésorier pour le prêt de la salle des fêtes (repas, réunions, etc...)

Nous allons continuer, en toute sécurité pour nous mais surtout pour les autres usagers, à pratiquer la passion qui nous tient à cœur, tout en respectant l'environnement, car la nature n'est pas la propriété d'un seul groupuscule (chasseurs ou non...).

Le Président.

BONNE ANNÉE 2020 A TOUT LE MONDE

Association Les Petites Canailles

Les Petites Canailles, c'est des parents, des enfants, de la joie, de la bonne humeur et plein de manifestations diverses pour que les enfants du R.P.I. puissent partir en voyage pédagogique, aller au cinéma, faire des rencontres sportives...

CALENDRIER DES MANIFESTATIONS—ANNÉE SCOLAIRE 2019/2020

- Samedi 21 septembre 2019 : Concours de belote à Veyrignac
- Dimanche 6 octobre 2019 : vente de gâteaux, sandwiches, frites et café au vide-grenier de la fête de Grolejac
- Samedi 16 novembre 2019 : Loto des écoles à Grolejac
- Samedi 8 février 2020 : Concours de belote à Veyrignac
- Samedi 14 mars 2020 : Carnaval à Grolejac
- Dimanche 5 avril 2020 : Vide-grenier organisé par l'Association à la Salle des fêtes de Grolejac
- Samedi 16 et dimanche 17 mai 2020 : vente des fleurs à la Halle des commerçants de Grolejac
- Samedi 6 juin : ballade gourmande sur la commune de Veyrignac
- Vendredi 26 juin 2020 : Fête de l'école à la Salle des Fêtes de Grolejac.

Nous avons renouvelé les manifestations existantes et pour la première fois, nous organisons un vide-grenier avec l'aide des parents d'élèves.

Nous souhaitons remercier tous les parents qui sont membres actifs de l'association ainsi que les municipalités des deux communes qui nous soutiennent et nous prêtent gracieusement les salles des fêtes pour nos manifestations.

Un grand merci également à l'équipe pédagogique de l'école : Véronique, Aurore, Stéphanie, Lucie, Maryline, Anne-Marie, Nathalie, Patricia et Corinne.



Toute l'équipe se joint à moi pour vous souhaiter une belle et heureuse année 2020.

La Présidente de l'association
Angélique GENDRE



Les réalisations en 2019

Les achats :

- Tracteur,
- Changement du lave vaisselle de la salle des fêtes,
- Achat de 30 bancs et d'une tente pour les manifestations,

Les travaux :

- En voirie : la rue du Vieux Valeille et la Place de l'église,
- Climatisation de la mairie (bureaux et salle du conseil),
- Démolition du bâtiment au dépôt d'ordures et achat d'un container,
- Travaux d'électricité : reprise de l'installation électrique du cabanon sur la place de la fête et tableau pour les branchements provisoires.

Acquisition foncière :

- Achat de terrains au lieu-dit « Valeille ».

Travaux église :

- Les travaux de la 2ème tranche sont terminés.

En cours :

- L'adressage,
- Bornes à incendie.

Travaux réalisés par le S.D.E. 24 pour le compte de la commune :

- Effacement des lignes basse tension, passage en souterrain au bourg (autour de l'église) et remplacement des anciens lampadaires qui seront équipés d'ampoules LED

Prévision pour 2020

Pas de prévision pour 2020 pour cause d'élections municipales. Simplement la continuité du marché des travaux de l'église — 3ème tranche

Début 2020, et en fonction de la disponibilité des entreprises qui seront retenues, les travaux de réfection des peintures murales devraient commencer. En effet, l'appel d'offres pour les marchés concernés a été lancé et le choix des entreprises sera connu début décembre. Pour cette dernière tranche de travaux dont le montant est conséquent, les subventions de la Région Nouvelle-Aquitaine, du Département et notamment celle de la DRAC (Direction Régionale des Affaires Culturelles) sont importantes. De plus, l'ASEV (Association de Sauvegarde de l'Eglise de Veyrignac) a prévu de verser à la commune une somme rondelette. Un grand merci aux habitants qui, par leurs dons ont permis à cette association de récolter un beau pécule.

